

## COUPE 95 PAR EQUIPES MIXTES « JEUNES »

**SAMEDI 11 JUIN 2022**

DOJO REGIONAL D'HERBLAY - 1 Rue Alexandre Dumas - 95220 HERBLAY

<b>EQUIPE MIXTE DE 8 BENJAMINS → PESEE : 13h30/14h00</b>							
F44	F+44	M34	M38	M42	M46	M55	M55+
(38kg mini)		(28kg mini)					
<i>Un dépassement de 1kg admis à la pesée - Grade minimum : Jaune-Orange</i>							

<b>EQUIPE MIXTE DE 7 MINIMES → PESEE : 13h30/14h00</b>						
F52	F+52	M38	M42	M50	M60	M60+
(44kg mini)		(30kg mini)				
<i>Un dépassement de 1kg admis à la pesée - Grade minimum : Orange</i>						

### REGLEMENT DE L'ANIMATION

RGLT1	▶ 2 clubs MAXIMUM, par catégorie d'âge, peuvent « s'associer »
RGLT2	▶ 3 combattants d'apport maximum par catégorie d'âge
RGLT3	▶ Dans chaque catégorie d'âge, un club ne peut apporter de judokas qu'à un seul autre club et ne peut dans ce cas pas recevoir d'apport de judokas (y compris par le club associé)
RGLT4	▶ L'autorisation d'association jointe devra obligatoirement être remise lors de la pesée de l'équipe complète. A défaut, de cette remise dans le délai précisé, l'apport de judokas extérieurs ne saurait être pris en compte.
Autres points	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arbitrage FFJDA</li> <li>• Tps de combat = 2 minutes avec décision obligatoire</li> <li>• 1 Accompagnant par équipe autorisé</li> <li>• PASSEPORT EN REGLE A PRESENTER A LA PESEE</li> <li>• Les clubs s'engagent en connaissance du règlement proposé.</li> </ul>
	▶ INSCRIPTION « Extranet » OBLIGATOIRE PAR LES CLUBS AVANT LE JEUDI 09/06/2022 inclus

COMITE DU VAL D'OISE DE JUDO

1, rue Alexandre Dumas

BP 20115 - 95224 HERBLAY Cedex

☎ 01.34.50.13.13.

☎ 01.39.97.98.49

✉ email : [comitejudo95@orange.fr](mailto:comitejudo95@orange.fr)

internet : <http://comite95judo.com>

# AUTORISATION D'ASSOCIATION AVEC UN AUTRE CLUB DU COMITE 95

## COMPETITION PAR EQUIPES MIXTES du 11/06/2022

**BENJAMIN**    *ou*    **MINIME**

(rayer mention inutile - Remplir obligatoirement une feuille par catégorie d'âge )

Je soussigné(e), .....

Président du club : .....

AUTORISE le(s) judoka(s) :

NOM	PRENOM	N° LICENCE

à intégrer l'équipe Equipe Mixte du Club désigné ci-dessous :

.....

- ▶ 2 clubs MAXIMUM, par catégorie d'âge, peuvent « s'associer »
- ▶ 3 combattants d'apport maximum par catégorie d'âge
- ▶ Dans chaque catégorie d'âge, un club ne peut apporter de judokas qu'à un seul autre club et ne peut dans ce cas pas recevoir d'apport de judokas (y compris par le club associé)
- ▶ Cette présente autorisation d'association devra obligatoirement être remise lors de la pesée de l'équipe complète. A défaut, de cette remise dans le délai précisé, l'apport de judokas extérieurs ne saurait être pris en compte.

Date :

Signature du Président  
+ Cachet du Club (prêteur)